



CAP locale des Contrôleurs et Contrôleurs Principaux

8 juin 2012

Tableaux d'avancement

Le compte-rendu CGT

Déclaration liminaire des élu(e)s CGT

La CGT Finances Publiques d'Ille-et-Vilaine réaffirme la position de son syndicat national, à savoir son attachement à la défense et au renforcement du Statut général des fonctionnaires, à la reconnaissance des qualifications dans le déroulement de carrière en facilitant la promotion interne dans un cadre de droits et garanties fortes inscrits dans les statuts particuliers.

La CGT Finances Publiques revendique :

- un déroulement de carrière linéaire, pour les catégories C et B, au sein d'une seule et unique grille indiciaire pour chaque corps. En effet pour les personnels d'un même corps ayant les mêmes fonctions, définies dans un même statut particulier, les grades actuels ne trouvent aucune justification.
- une amplitude indiciaire minimum de 1 à 2 ; l'indice de fin de carrière doit au moins être le double de celui de début de carrière, sans toutefois allonger la durée des carrières. Une grille unique à amplitude indiciaire plus importante, sans barrière, avec un rythme d'avancement d'échelon plus rapide et régulier, correspond mieux à la reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise tout au long de la carrière.

Dans le cadre de la carrière actuelle, la CGT Finances Publiques condamne les contraintes budgétaires qui limitent le nombre de promus et empêchent nombre d'agents d'accéder à l'indice terminal du dernier grade avant leur retraite.

Dans ce cadre, la CGT revendique :

- La promotion des agents au grade supérieur dès qu'ils remplissent les conditions statutaires requises, assurant le droit légitime de tout agent à un déroulement de carrière digne de ce nom.
- L'ordre suivant pour les critères de promotion par Tableau d'avancement :
 - 1) l'échelon puis la date de prise de rang dans cet échelon ;
 - 2) pour départager les candidats :
 - la date d'accès à la catégorie, qui évite de pénaliser des agents obligés dans leur carrière à changer de corps ;
 - puis la notation selon le système de notation revendiqué par la CGT ; s'agissant du critère le plus subjectif et le moins lié à l'ancienneté, cela lui donne un rôle très accessoire de départage des agents ayant strictement le même échelon, la même date de prise de rang et la même ancienneté ;
 - 3) aucun agent écarté pour une note négative, une manière de servir critiquable, une procédure disciplinaire en cours.
 - L'élaboration nationale des tableaux à partir des critères précédents qui donne une « coupure » (ancienneté minimale requise) unique pour tous les départements.
 - Des possibilités de promotion au bénéfice de l'âge exclusivement pour les agents se situant à 6 mois de leur départ à la retraite, si leur promotion était imminente, et hors de tout contingentement budgétaire.

En cohérence avec sa revendication d'un droit au départ à la retraite à 60 ans, cette disposition doit se limiter aux agents ayant atteint ou dépassé l'âge de 59 ans. La CGT affirme donc son opposition au fléchage de fin carrière proposé par la DGFIP (agents âgés de 58 ans et plus au 31 décembre de l'année du tableau).

Dans ces conditions, les élus CGT finances publiques voteront contre le tableau d'avancement proposé dans cette CAP.

Enfin, notre CAP devant voter son règlement intérieur, nous vous informons que nous allons déposer des amendements. Nous exigeons qu'ils soient débattus et votés avant le vote définitif du règlement intérieur.

Règlement intérieur :

La direction a soumis au vote un projet de règlement intérieur des CAP locales B. Mais pas question d'en discuter ! Rien n'est modifiable au niveau local. Les élus CGT ont défendu leurs propositions d'amendements en vain. Le dialogue social est en marche à la DRFIP 35... De ce fait, notre délégation a refusé de participer au vote sur ce point.

Tableaux d'avancement :

Les critères retenus pour les promotions de C2 à C1 et de C1 à CP sont :

- 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon avec 5 ans dans la catégorie B (sauf agents promus en fin de carrière)

- à égalité d'échelon et d'ancienneté, prise en compte de l'évolution de la note 2009-2010-2011,

Sont automatiquement exclus du classement :

- les agents ayant eu une note sanction à - 0,06, - 0,02 sur les trois années précédentes.

La CGT a dénoncé ces critères, dans la déclaration liminaire et dans le débat.

Notre syndicat a toujours refusé de cautionner les plans de qualifications, ministériels et « spécial fusion ».

Pour nous, tous les agents remplissant les conditions statutaires devraient être automatiquement promus, sans restriction liée à la notation.

Pour ces raisons, nous avons voté contre, bien que ne remettant pas en cause la valeur des agents concernés.

Tableau d'avancement proposé au grade de contrôleur de 1^{ère} classe (effet au 1^{er} janvier 2012)

| | | |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------|
| BODIN, LARDOUX LILIANE | JARRIL, VODARIC FRANCOISE | MARTIN, ROBERT GISELE |
| BOUDARD OLIVIER | JUIGNET EVELYNE | NOEL, GAUTRAIS MARIE-THERESE |
| CROC MICHELE | JUSTAL REGINE | PORSMOGUER GUENAELE |
| DUGOR, LAMENISOT ANNIE | LACROIX CHANTAL | RAMEL, DAVID MICHELLE |
| DUVAL, DUROX NADINE | LAFARGUE, LOUVEL CATHERINE | RENAUD PASCAL |
| GERARD MICHELLE | LE DANTEC MARTINE | RIALLAND JACQUELINE |
| GICQUEL MARIE-ANNICK | LE GOUALHER, EVANO YOLANDE | ROBIN ANNIE |
| GOYARD CHRISTINE | LE SAINT JEAN-MARIE | SCRUIGNEC BRUNO |
| GUICHAOUA ALAIN | LEBE JEAN-FRANCOIS | TALDIR, POIRIER BRIGITTE |
| GUITTON, MEHEUST CHANTAL | LEGAULT, PEROUZE CHANTAL | THOMASSET, PETREMOUL ANNIE |
| HAVARD, ST-MLEUX CHANTAL | LESAGE, MOREL ANNE-MARIE | TOUFFET MONIQUE |
| HERVOT, LEICHTNER ISABELLE | MAHEO, AMICEL ANNE-MARIE | |
| JAMEY, LEMAIRE PATRICIA | MAHOUE, GUIDON ANNE-MARIE | |

Tableau d'avancement proposé au grade de contrôleur principal (effet au 1^{er} janvier 2012)

| | | |
|--------------------------|----------------------------|------------------------|
| ANGER MARIE-ANNICK | DELARUE CHRISTIAN | LE DU, IF MARIE PIERRE |
| AUTHIER JEAN-PIERRE | DESBLES, CORTILLOT CORINNE | LE FLOCH PATRICK |
| BEE, SCHILLING SYLVIE | GERMAIN, LE CORRE MARYSE | LEBRETON CHRISTINE |
| BERGER, BEAUME CHRISTINE | GODARD ISABELLE | RICHOMME ALAIN |
| CLAUSIER ALAIN | GUIGNE, LAINE NICOLE | SCHWAB FRANCOISE |
| CLEMENT PIERRICK | | |

Les CAP nationales arrêteront les listes définitives des agents retenus : C1 : 28 juin, CP 9-10 juillet 2012. La direction n'a pas pu nous indiquer le nombre exact des futurs promus.

Informations diverses :

- **Prochaines CAP** (mouvement de mutation 1^{er} septembre 2012) : cat. A : 6/07, cat. B : 13/07, cat. C : 12/07
- **Mouvements de mutation 2013** : Gestion publique : 1^{er} avril et 1^{er} septembre, filière fiscale : 1^{er} septembre.
En 2014 : un seul mouvement au 1^{er} septembre.
- **Vacataires année 2012** : 55 équivalents temps plein. Pour l'été à Rennes, peu de disponibilités dans les postes et services (38). Sont recrutés pour des périodes de 2 semaines à un mois, des enfants d'agents n'ayant jamais travaillé et des extérieurs (dans le cadre de la lutte contre les discriminations). La direction avait enregistré 115 candidatures d'enfants d'agents et 300 candidatures extérieures.

Les élus CGT à la CAP :

Contrôleurs Principaux :

- Nicole VIDAL (SIE St-Malo nord) – titulaire

Martine LEBÉHOT (Paierie régionale) - suppléante

Contrôleurs 1^{ère} classe :

- Christophe ROUSSEL (Domaines GPP) – titulaire

Hervé COUVERT (Tr. Contrôle automatisé) - suppléant

Contrôleurs 2^{ème} Classe :

- Catherine HOUDIN (Tr. Contrôle automatisé) – titulaire

Nathalie RIBREAU (Equipe renfort Montfort) - suppléante